

## A Monsieur le

object : Transferts transfrontaliers de de Notification N° Donia	échets dangereux du 01 01 02 vers
Réf : Votre correspondance	du
P.J:: - Document de notification Format du rapport.	

Suite à votre correspondance concernant la demande d'autorisation de transit par le Maroc de 7 Tonnes de déchets dangeureux, j'ai l'honneur de vous informer que nous n'avons pas d'objection et donnons notre consentement à l'opération de transit de ces déchets par le Maroc via le port de Tanger Med pour élimination au sein de la société Donia . en ....., sous réserves de :

- Respecter la procédure de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), à savoir :
- Transmettre à la Direction de la Marine Marchande toutes les six heures à compter du départ du navire, le rapport ci-joint dûment rempli.
- Se souscrire à une assurance P&I club (assurance couvrant les dégâts en cas de pollution due aux soutes).
- S'informer auprès du Port de Tanger Med sur son règlement d'exploitation et de l'informer sur la date de départ du navire et la date et l'heure envisagée pour le transit par ledit port.
- Les déchets dangereux devront être emballés et étiquetés conformément aux règles et normes internationales et conditionnés obligatoirement en conteneurs.
- Si cette opération de transit consisterait également en des opérations de transbordement, les conteneurs devront être déposés au niveau de l'un des terminaux à conteneurs du Port de Tanger Med en attente de leurs expéditions vers la France.
- Les navires transportant ces déchets dangereux devront disposer à bord des documents attestant de la sécurité de transport de ce type de déchet et autres documents règlementaires exigés par la Convention de Bâle, le Code International de transport des Marchandises Dangereuses (code IMDG...) et la réglementation nationale en la matière.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

CC. - Direction de la Marine Marchande.

- Port de Tanger